CONDITIONS:

[...] PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. [...] abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra [...] son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours [avant] l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, sont publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer [...]. Les lettres adressées à l'Editeur doivent [être] affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la [...].

POUR MANDEVILLE & LEWISBURG.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira du Rail-Road pour les endroits ci-dessus trois fois par semaine, les dimanches, mardis et vendredis à 7 heures du matin.

12 juin

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants; [...] qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

10 juil—
WM. BAGLEY, président.

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à [...] du matin, et reviendra le même jour, il [...] à 4 heures de l'après-midi. Les [...] qui voudront traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures; adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

[...] juin—

[...] MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bâteau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche [...] avril, et continuera tous les Dimanches, pendant la saison; il partira du chemin à-coulisses à 8 heures du matin, et repartira de Madison ville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bâteau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY, Rue du Camp no. 27.

10 avril

POUR CHARLESTON.

Le brick NEW CASTLE, capitaine Hall, ayant presque tout son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à TIERNAN, CUDDY & Co.

[...] juin

POUR MATANZAS.

Le brick français de première classe OROMUSE, capitaine C. Andrac, partira pour le dit port dans peu de jours. Pour fret qui sera modéré, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. QUERTIER & BOUTIN

25 juin

POUR LE HAVRE.

Le navire neuf RUTHELIA, capitaine Chase, ayant une partie de son chargement engagée, et partira sous peu. Pour fret de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. MAGER.

[...] juin

A LOUER—Une agréable MAISON de [...], située rue de la Piété, faubourg Clouet, avec les écuries et les appartemens nécessaires. [...]—Une VACHE à lait, de première qualité. [...] au No. 7[...], rue de Chartres. 13 mai

A LOUER—[...] actuellement [occupé] par Mr. Soulé, rue St. Louis, [...] entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les lieux. 26 mai

A LOUER—La maison, dans la rangée Pritchard, rue des Remparts, près de l'encoignure de [...]. On en donnera possession de suite. S'adresser HARRISON, BROWN & Co.

26 mai   rue Royale, No 117

A LOUER.

L'UNE des MAISONS appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la petite place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser F. GILLET & Co, No. 57, rue de Chartres

29 mai

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire,—Une belle Maison à 3 étages, très bien finie, et bâtie [...], située rue Toulouse, entre Royale et Chartres. [...] à prix raisonnables les tapis, [...] meubles qui y sont.

Fx. PERRET & GALLY,
12 avril   rue Toulouse, No. 39

[...] District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

[Le] Bureau de la dite institution est situé rue St. Pierre, entre les rues Chartres et Royale, au bureau de M. P. Lambert. 11 juin

[...] des Taxations de l'Abeille [...] en anglais et en français [...] sous des conditions raisonnables. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 mai

100 CAISSES vin de St. Julien; 50 caisses do Hochheimer; 20 caisses do do Geisenheim; 40 do. do. Hermitage blanc; 10 barriques vieux vin St. Julien; 25 Chapeaux castor et de soie; 2 do. [...]; 1 do. Chapeaux de paille pour [...], à vendre chez CAZEAUX & BIJOTAT, rue Royale, No. 10[?].

DOYLE & MAY, PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. [...], de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés:

BOIS.	MARBRES.
Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir, &c.
[...], œil d'oiseau,	Gialla et antique.
[...] satin,	Oriental ou vert antique.
[...] d'érable,	Jaspé.
[...]	Granite de Darby et du Potomac.
[...]	Marbre blanc italien, de Sienne & Broctella.
[...]	Gris américain, &c.

Ils ont en vente des échantillons à leur établissement, [...] toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du [...] &c. 21 mars

[Le] soussigné marchand tailleur, arrivant de Paris a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'établir son domicile rue d'Orléans, No. [...] dernier goût, les amazones, [...]; il ose espérer que les personnes qui lui feront l'honneur de s'adresser à lui seront satisfaites.

SAUVAGE.

N. B. Il confectionne aussi tous les effets pour cavaliers.

J. E. TATE professeur d'anglais et d'espagnol a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donne des leçons dans l'une ou l'autre de ces langues. Le prix sera très modéré: s'adresser No. 45, rue d'[...].

Référer à F. H. Petotain et C. Somery. 2[?] mai—2

J. B. PUTNAM, DENTISTE.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il demeure actuellement dans la maison récemment occupée par le docteur Ker, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, où on pourra le trouver depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, prêt à remplir les devoirs de sa profession. Il invite les personnes qui désireraient l'employer et le consulter, à venir chez lui, vu qu'il lui est impossible de sortir durant cette partie de la journée (excepté en cas d'indisposition), il a pour les personnes qui l'honoreront de leur visite un salon distinct et séparé, des appartements de sa famille, et où elles peuvent être tout-à-fait en particulier pendant l'opération ou en attendant ses services s'il se trouvait occupé. Ses prix sont ceux sanctionnés par l'usage dans sa profession et il n'en départira que pour les personnes de moyens limités ou pour les familles qui l'honoreront de leur confiance; dans ce cas il fera une déduction raisonnable. N'ayant aucun aide et voulant toujours qu'on le trouve chez lui, il est évident qu'il ne peut tenir de comptes et collecter lui-même ce qui lui est dû, il prie donc les personnes qui recevront ses services de vouloir bien régler au moment où aussitôt qu'ils le jugeront convenable, plusieurs personnes s'étant offensées de se voir présenter des comptes par un tiers commis à cet effet. Il espère que l'on sera ponctuel aux rendez-vous donnés, et qu'on l'avertira à temps, la négligence à cet égard pouvant être d'un grand inconvénient pour d'autres personnes et lui causant toujours à lui-même une perte de temps. Il prie les personnes qui lui doivent pour services [...] durant la dernière saison de vouloir bien venir régler leurs comptes. 30 nov

[...] et à vendre [...] BLANC & BRUGIER

QUARTIERS GÉNÉRAUX, 14 Juin 1834.

ORDRE No. 2.

CONFORMEMENT aux lois de l'état, les différens corps de milice seront passés en revue par l'adjudant et l'inspecteur général, dans l'ordre suivant:

Le 13e. régiment dans les paroisses de St. Tammany et Washington, samedi, 2 août.

Le bataillon de Livingston, lundi, 4 août.

Le 12e. régiment dans la paroisse de Ste. Hélène, mardi 5 août.

Le 21e. régiment dans la paroisse d'Est Feliciana, jeudi, 7 août.

Le 10e. régiment dans la paroisse d'Ouest Feliciana, samedi, 9 août.

Le 9e. régiment dans la paroisse de la Pointe Coupée, dimanche, 10 août.

Le 11e. régiment dans la paroisse d'Est Bâton-Rouge, mardi, 12 août.

Le 8e. régiment dans les paroisses d'Iberville et d'Ouest Bâton-Rouge, mercredi, 13 août.

Le 14e. régiment dans la paroisse de Ste. Marie, dimanche, 17 août.

Le 15e. régiment par bataillon.—Le bataillon de St. Martin, mardi, 19 août; le bataillon de Lafayette, mercredi, 20 août.

Le 16e. régiment dans la paroisse de St. Landry, samedi, 23 août.

Le 22e. régiment dans la paroisse des Avoyelles, dimanche, 24 août.

Le 17e. régiment dans la paroisse des Rapides, mardi 26 août.

Le 18e. régiment dans la paroisse des Natchitoches, vendredi, 29 août.

Le bataillon de l'habitation d'Alleus, dans la paroisse de Claiborne, lundi, 1er. septembre.

Le 19e. régiment dans la paroisse de Ouachita, jeudi, 4 septembre.

Le 2d. régiment par bataillon.—Le bataillon de Catahoula, samedi, 6 septembre; le bataillon de Concordia, mardi, 9 septembre.

Le 23e. régiment dans la paroisse de Lafourche Intérieure, lundi, 15 septembre.

Le 7e. régiment dans la paroisse de l'Assomption, mardi, 16 septembre.

Le 6e. régiment par bataillon.—Le bataillon dans la paroisse de l'Ascension, mercredi, 17 septembre; le bataillon dans la paroisse de St. Jacques, jeudi, 17 septembre.

Le 5e. régiment par bataillon.—Le bataillon dans la paroisse St. Jean Baptiste, vendredi, 19 septembre, et le bataillon de la paroisse St. Charles et l'escadron de cavalerie, samedi, 20 septembre.

L'escadron de Jefferson, dimanche, 21 septembre.

Les 1er. 2d. et 4e. régiments en brigade, dans la cité de la Nouvelle Orléans, lundi, 22 septembre.

Le 3e. régiment dans la paroisse de St. Bernard, mardi, 23 septembre; dans la paroisse de Plaquemine, mercredi, 24 septembre.

La légion de la Louisiane, 23 décembre.

2d. Ces ordres seront ponctuellement transmis par les officiers généraux, aux commandants des corps qui doivent être inspectés. Ils seront envoyés directement des Quartiers Généraux aux commandants des corps, de manière qu'aucun accidents, ou négligence dans la transmission de ces ordres n'empêche l'inspection d'avoir lieu.

3e. Les divers inspecteurs de brigade sont requis d'être présents aux inspections dans leurs brigades respectives, et de se munir de retours complets de leur brigade pour être donnés à l'adjudant général.

4e. Les commandant en chef espère que les officiers de milice, surtout ceux de hauts grades, voudront par leur zèle et leur ponctualité dans l'exécution de cet ordre, se préparer à exécuter rigoureusement les lois passées dans la dernière législature, pour l'organisation et la discipline de la milice de cet état.

Par ordre du commandant en chef,
PERSIFOR F. SMITH,
Adj. et Inspecteur Général.

25 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DE PAROISSE.—Pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie que le 1er. juillet 1834, jugement a été enrégistré dans l'affaire de Madame Agaisse, dans les termes et mots suivans, savoir: —No. 7540—Marie Antoinette d'Aquin, épouse de Jean Agaisse *contre* son mari.

Décret—Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement de séparation de biens soit prononcé entre les parties, en faveur de la demanderesse, contre le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse, contre le défendeur son mari, pour la somme de trois mille neuf cent soixante six piastres, montant de ses biens dotaux et paraphernaux, avec intérêt de ce jour et les frais du procès; que ladite demanderesse a le droit de garder ses hardes, meubles et joyaux, évalués à six cents piastres, en partie paiement ci-dessus, et que la balance restante de trois mille trois cent soixante six piastres soit prélevée sur les biens personnels, comme le veut la loi.

Nouvelle-Orléans, 14 juil 1834.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.

Jugement enrégistré au livre C. folio 93.
Montant du jugement, $3966.
Intérêts du 14 juillet 1834.
Frais de cour, $32 75.

En témoignage de quoi, j'ai signé le présent écrit; et j'ai apposé le sceau de ladite cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans, 14 juillet de l'année de notre seigneur mil-huit-cent-trente-quatre, et la 59e. année de l'indépendance des Etats-Unis.

16 juillet—3   A. PITOT, greffier.

Eau-de-Vie, Vins, Huile, &c.

LA cargaison du navire Ingeborg, capitaine Rome, de Bordeaux, est offerte en vente par les soussignés, à des conditions avantageuses. Elle est composée comme suit:

200 demi pipes Eau de Vie de Cognac, 4e. preuve [...] vieux Cognac;
10 do. fine Champagne Cognac;
50 barriques Vin rouge St. Julien 1825;
50 do. do. St. Estèphe 1825;
30 demi barriques Vin rouge Médoc,
50 tierçons Vin blanc de Sauterne, Grave et Barsac, un bon article;
44 caisses Vin blanc, Haut Sauterne 1825;
100 barils Vinaigre blanc;
20 paniers de Champagne mousseux;
50 caisses Fruits à l'Eau de vie bien assortis, et de qualité supérieure; 1200 paniers Anizette;
100 caisses Liqueurs surfines assorties;
300 Fromages tête de maures; 9 boucauts ficelle,
6 balles Bouchons; 80 sacs do.
60 caisses Vermicelle et macaroni,
48 caisses de Salaisons assorties;
29 jarres d'Amandes;
162 paniers Huile double clarifiée;
6 caisses Sardines de Colin;
300 paniers Bouteilles vides;
100 barriques Vin rouge de Montferrand;
1 caisse contenant des articles avec les cartes de la France et des colonies.

CARRIERE & BORDUZAT,
16 juil   rue St. Louis, No. 11.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner. Qu'il soit connu que John Labadie demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans et ex-officio greffier de la Cour des Preuves dans et pour ladite ville et paroisse pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature intitulé: "un acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, et étant à ma connaissance que le dit John Labadie est devenu acquéreur de la propriété ci-après décrite, vendue par moi le quinzième jour du mois de mai dernier, d'après un ordre de cette cour, à la date du neuf avril dernier, dans la succession de feu François Jacquet comme propriété appartenant à la dite succession, et lequel ordre de cour fut rendu sur la demande des héritiers du dit François Jacquet.

DESCRIPTION DE LA PROPRIETE.

Un Lot de Terre situé en cette ville, rue Bourgogne, entre celles des Ursulines et de l'Hôpital, ayant environ 25 pieds de face, mesure française, sur 100 pieds de profondeur, sur lequel est une maison de 66 pieds de longueur; dont 33 pieds, briquetés entre poteaux et 33 pieds en mur plein et autres constructions dans la cour.

Le prix de la vente fait comme il est dit ci-dessus au dit John Labadie est de douze cents piastres payable comptant.

A ces causes, toutes personnes qui ont, ou pourraient avoir quelques réclamations à la propriété ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret du jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes, citées d'avoir à déduire, dans trente jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas confirmée et homologuée comme le demande le dit acquéreur.

17 juillet   W F C DUPLESSIS, rég.

CAFE, &c—350 sacs café de première qualité. 30 caisse sucre blanc; 200 milliers cigarres assortis, dernièrement reçu et à vendre par

7 juillet   J. PRATS & FILS.

CONFITURES DE LA HAVANE.—Le soussigné reçoit en ce moment, et a en magasin un assortiment choisi de confitures fraîches de la Havane, en jarres et bien préparées, consistant en: limons, oranges, gingembre, ananas, hicaques, citrons, tamarins, et gelée de goiave. On fournira aux détaillans la quantité qu'ils désireront, au plus bas prix d'importation, il sera loisible d'acheter par bocal ou par demi douzaine. S'adresser à

3 juillet   WM SMITH, 85 rue de la Douane.

DEBRAINE, mécanicien, tourneur sur tous métaux fait des laminoirs et des découpoirs, des presses pour imprimerie, des timbres secs pour maisons de Banque, notaires &c., des tours à l'air et à pointe, ainsi que toutes sortes d'outils pour orfèvres & bijoutiers. Il tourne aussi des cachets pour graveurs; et enfin se charge de réparer les pompes à incendie et autres, et de tout ce qui a rapport à son art.

Il demeure rue Ste. Anne, No. 64, entre Condé et Royale.   24 juin—1m

TRAITES sur France, à vendre par

2 mai   J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.
Succession de Juan Rodriguez.

IL sera vendu, le lundi 21 juillet prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Lot de Terre, avec les édifices qui s'y trouvent situé à la Baie St. Louis, Etat du Mississipi, ayant 55 pieds de face, sur 40 arpents de profondeur.

Conditions: 6 mois de crédit, en billet endossé et hypothèque.   20 juin—6,2ps

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 20 Juin 1834, il sera vendu, le Lundi 28 Juillet prochain, à midi, à la bourse Hewlett, les propriétés suivantes, appartenant à Etienne Degruy, savoir:

L'ISLE connue sous le nom de *Grande Terre*, (la portion vendue aux Etats-Unis exceptée) située dans le district de Barataria, paroisse Jefferson, et établie en sucrerie, avec toutes les bâtisses qui existent dessus, la machine à vapeur, la récolte consistant en cannes et coton, quelques moutons, 9 chevaux, 13 mulets, 10 paires de bœufs, environ 100 têtes de bêtes à cornes, les instrumens aratoires, quelques meubles de maison, deux chalans et une pirogue.

Plus—40 ESCLAVES, nommés Billy Linton, âgé de 35 ans; Volsey, de 28; Jack Harding, de 30; Nelson, de 28; Gouverneur, de 47; Sam, de 47; Jack Hall, de 57; Steven, de 41; Bolen, de 28; Henry, de 34; Samlet, de 40; Bolen, de 51; Peter, de 20; Plaisance, de 18; Marie, de 40; Bislinda, de 36; Louise, de 14; Betsy Harding, de 38, Silly, de 20; Hester, de 40; Jeby, de—, Agis, de 36, Sarrah, de 21; Salle, de 40; Joe, de 11; Relf, de 9; Medor, de 5; Ben, de 5; Edmond de 5; Christophe, de 3; Henriette âgée de quelques mois; Paul, de 2; Juillet, de 8 ans; Victoire, de 8 ans; Fanny, de 7; Rachel, de 6; Jane, de quelques mois; Suzanne, de 5; Manona, de quelques mois; et Nelly, de 2 ans.

Ceux désireux d'acheter, sont invités à aller examiner par eux mêmes.

Conditions:—L'habitation, ses dépendances et les esclaves seront vendus en un seul lot, payable comme suit, savoir: $762[...] comptant, et le reste un tiers le 1er. Mars 1836 et un tiers le 1er. Mars 1837. L'acquéreur fournira des billets endossés à la satisfaction de la direction de l'Association Consolidée, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par O. de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur.   27 juin

PAR HEWLETT & BRIGHT.
Succession de John C. Wallace.

PAR ordre de l'honorable Cour des Preuves, en et pour ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 novembre 1833, il sera vendu à l'encan, le vendredi, 25 juillet 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, l'esclave Douglass, nègre appartenant à la succession de John C. Wallace.

Conditions: 4 mois de crédit, en un billet endossé et hypothèque.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur.   23 juin

PAR Jos. LECARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 29 juillet 1834, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 21 juin courant, les esclaves ci-après désignés, abandonnés par Jean Agaisse à ses créanciers,

Le nègre Billy, la négresse Suzanna et ses deux enfans, Domingue et Meha, la négresse Henriet et son fils Cornelia; la négresse Nancy; la négresse Mara.

Plus—6 actions de la compagnie du carré de la ville.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.   25 juin

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire, en date du 13 Juin 1834, il sera vendu, le Jeudi 24 Juillet prochain, à midi, à la bourse Hewlett, les propriétés suivantes appartenant à Messrs. Edward Guérin, François Guérin et Louis Guérin, savoir: Une Habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines rive droite du fleuve Mississippi, à environ sept lieues au-dessous de cette ville ayant trente et un arpens de face au dit fleuve, sur quarante arpens de profondeur, bornée dans la partie supérieure par l'habitation de Mr. Nicolas Reggio et dans la partie inférieure par Mr. Auguste Guérin, ensemble les bâtisses, animaux, instrumens aratoires et autres circonstances et dépendances de la dite habitation.

Plus: quinze esclaves dont les noms suivent: savoir: Jean Baptiste, âgé de 42 ans, Ben, de 20 ans; Sammatier de 35 ans, Henry White, de 20 ans; Jack Fortes, de 22 ans; Hilliard, de 46 ans, Gilbert, de 53 ans; Claiborne, de 30 ans; Jack Price, de 30 ans; William de 20 ans; Daniel, de 22 ans, Hundley, de 24 ans; Jasper, de 24 ans; John, de 46 ans, et Hetty, négresse de 58 ans.

Conditions: L'habitation—Un tiers du prix sera payable en trois paiements égaux, aux échéances suivantes, savoir: le 8 Septembre 1834, le 2 Septembre 1837 et le 3 Octobre 1839. L'acquéreur tiendra compte d'un intérêt annuel de cinq pour cent, depuis le 1er. Mars 1834, jusqu'au dites échéances et ne devra pas fournir de billets pour ce tiers, mais il existera un hypothèque. Les deux autres tiers du prix seront payables comme suit; savoir: $5000 comptant et la balance un tiers le 1er. Avril 1835, un tiers le 1er Avril 1836 et un tiers le 1er. Avril 1837.

Les esclaves seront payables à six mois.

Les acquéreurs seront tenus de fournir des billets endossés à la satisfaction de l'avocat de l'Association Consolidée, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les billets des acquéreurs résidans à la campagne, devront être faits payables au domicile de ladite Association Consolidée.

Tout esclave acheté sera aux risques de l'acquéreur, à dater de l'adjudication, et aucun ne sera livré avant qu'on n'ait rempli les conditions de l'adjudication.   21 juin

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.
A la Baie de Pascagoula.

ON offre de louer pour l'été, une MAISON de campagne située sur la rive Est Pascagoula, à un mille de la mer. La situation agréable et salubre du lieu, la brise continuelle de mer, l'avantage des bains, le poisson et les huîtres en abondance, la communication facile avec la Nouvelle-Orléans et la Mobile, réunissent tous les avantages que l'on peut désirer pour rendre cette résidence agréable. La colline riveraine, sur laquelle est située cette demeure est élevée de 18 pieds au-dessus des plus hautes marées; et donne une vue très étendue sur la baie.

Le bateau à vapeur Wabash fait régulièrement les voyages de la Nouvelle-Orléans à Pascagoula.

Pour plus amples informations, s'adresser en ville, à la Bourse, à J. DUFOUR.   20 juin

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES,
Au magasin de Graines de Jardinage de
WILLIAM SMITH,
Rue de la Douane, No. 85.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a fait des arrangemens avec des cultivateurs, pour lui fournir un ample et complet approvisionnement de Graines de Jardinage très fraiches, qui lui seront expédiées aussitôt leur maturité, savoir, en tout août ou vers le milieu de septembre.

En attendant, le soussigné a en main des graines, betteraves, carrottes, choux, radis, navets &c. Aussi, des pois précoces et autres. S'adresser comme de coutume à

3 juillet   Wm. SMITH.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Oliver Akin a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thos. H. Smith, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
8 juil   W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

Succession de Thérèze Dufau.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte, présenté par l'exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteurs déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
8 juil   W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Lange Castagnolle.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,
7 juil   W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Jean Pierre Poujet, jr.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et de feu B. Martial, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte rendu de l'administration des dites successions, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour.
15 juil   W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Bernard Smith a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Peter McMuffen, décédé ab intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

15 juil   W F C DUPLESSIS, rég.

EN débarquement du navire Bolivar, du Hâvre et à vendre par les soussignés: 10 caisses Sardines confites à l'huile.   Fx. PERRET & GALLY,
11 juin   rue Toulouse, No. 95

VENTES PAR LE REGISTER

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves, Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 25 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Wilkinson, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, situé au faubourg Lacourse, rue Estelle, entre les rues Suzette et des Magasins, désigné par le No. 6, de l'ilet No. 52, ayant 30 pieds de face à la rue Estelle, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente: Un tiers payable en tout août prochain, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23 juin

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testaments.—Mardi, 29 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Joseph Pierre, f. c. l. l'esclave suivant, savoir:

MARIE, négresse âgée de 23 ans.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,
21 juin   W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pedesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 24 juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marguerite Cabaret, f. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain situé au faubourg La course, dans l'ilet No. 73, borné par les rues des Naiades, Euterpe, Apollon et Terpsychore; le dit terrain mesurant en pieds anglais 63 pieds de face à la rue Terpsichore, à prendre à 120 pieds français de distance de l'encoignure de la rue des Naiades, sur 127 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur avec une maison en bois, contenant deux chambres, une galerie et deux cabinets.

Conditions de la vente: [...], 12 et 15 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant T. Seghers, not. pub, aux frais de l'acquéreur.   19 juin

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 17 juillet, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bickel, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1° Richmond, orphelin âgé d'environ 2 ans.
2° Jane, mulâtresse, âgée d'environ 15 ans, sujette aux crises.
3° Washington, nègre âgé d'environ 25 ans.
4° Jerry, nègre âgé d'environ 40 ans.
5° Milo, nègre âgé d'environ 22 ans.

Conditions de la vente: Un dixième comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, reg.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, Not. Pub., aux frais des acquéreurs.   15 j

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 7 août, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Le Sénéchal D'Auberville, décédée veuve Francisco Bouligny, l'esclave ci-après décrit, savoir:

Alexander, mulâtre âgé d'environ 30 ans, cuisinier, domestique de maison, bon sujet.

Conditions de la vente: Un cinquème comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.—Les dits billets seront divisés par coupons. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.   4 juillet

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 5 août 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Rub, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un terrain situé au faubourg Delord, désigné par le No. 33, ayant [...] (mesure française) 51 pieds de face à la rue [...] sur 120 pieds de profondeur, lequel terrain sera divisé en 2 lots, conformément à un plan qui sera exhibé à la vente.

2o. Un ilet contenant 12 terrains, No. 1 à Milneburgh, sur le Pontchartrain, le dit ilet désigné par le No. [...] sur un plan dressé le 16 mai 1831, par Louis Bringier, arpenteur général de cet état, et ayant (mesure française) 300 pieds de face à la rue des Chevreuils, 300 pieds en face à la rue des Sapins, 200 pieds de face à la rue Morale et 200 pieds de face à l'Avenue d'Edinbourgh.

3o. Deux terrains situés derrière le faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désignés sur le plan du dit faubourg par les Nos. 30 et 31, ayant chacun 58 pieds 6 pouces de face à la rue [...] sur 116 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: Le terrain du faubourg Delord, payable moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit; les 2 terrains au faubourg Lafayette, moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et l'ilet à Milneburgh sera vendu comme suit: l'acquéreur devra payer [...] et de $75, du sur le dit ilet, et la balance du prix de l'adjudication payable comptant. Les billets devant être fournis pour les terrains du faubourg Delord et Lafayette, seront endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pedesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 22 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Juan Rodriguez, les esclaves suivants, savoir:

Geneviève, négresse âgée de 55 ans, borgne.
George, nègre âgé de 35 ans, borgne.
Francis, nègre âgé de 17 ans.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs.   1[?] juin

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 1er. août, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Conlin, l'esclave ci-après décrite, savoir:

Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N B. L'acte de vente sera passé devant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.   1 juil

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 25 juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Nanette Dubreuil, f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, rue Philippa, entre les rues Girod et Julie, ayant 32 pieds et demi de face à la rue Philippa, sur 180 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.   20 juin

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testaments. Mardi 12 août 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Henderson, la propriété ci-après décrite, savoir: Un demi terrain ayant 60 pieds de face à la rue Pritannée sur 60 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent: consistant en deux maisons basses en bois et autres bâtisses dans la cour.

Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant W. Christy, not. pub. aux frais de l'acquéreur.   9 juillet

A VENDRE par les soussignés: 100 caisses Sucre brut; 50 do do. blanc; 120 sacs café; 200,000 Cigarres assortis, dernièrement reçus par la goëlette Ramoncito.   GARCIA, BUYO & Co.
30 juin   rue Ste. Anne, No. 34.

EN débarquement du navire l'Anne Louise de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, à son magasin rue Royale, à des prix modérés.

32 barriques Vin rouge, Canon 1832,
14 tierçons Vin blanc Sauterne;
8 pipes Eau de Vie Cognac, 4ème. preuve;

Et d'importation antérieure—550 barriques Vin rouge des années 1819 à 1831, des crûs St. Emilion, Canon, Pomeral, Grave Médoc; St. Estèphe, St. Julien, Pauillac et Margaux &c. Ainsi qu'un assortiment d'Eau de Vie, et Vins en caisses, Champignons, Anisette 1ère. qualité; liqueurs assorties, Vinaigre blanc &c.

23 juin   Pre. LAFAYE.

SOCIETE.—Josua B. Hyde ayant pris Paul J. Gleises en société, les affaires se continueront sous la raison de *Hyde & Gleises*, à dater de ce jour.

Tous ceux qui ont des réclamations contre Joshua B. Hyde, ou qui lui doivent, sont priés de venir régler, au No. 28, rue de Chartres.   3 juillet—1m

REçu par le navire Bolivar, du Hâvre, et à vendre par les soussignés: 2 caisses Mousseline française en couleurs, choisies pour le marché mexicain, et ayant droit au drawback.

4 juin   BORDERES FRERES.

VENTES PAR LE SHERIF.

COUR DE DISTRICT—Wm. A. Tyler *contre* Saml. M. Parsons et Hicks & Canover.—En vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu au bureau du shérif, rue de Chartres, entre les rues Orléans et Ste. Anne, mardi prochain, 22 du courant, à 11 heures du matin.

Une quantité de Drogues et d'Instrumens de dentistes, &c., saisis dans la cause ci-dessus.

Conditions: comptant.
19 juil   G. W. MORGAN, shérif

Dans la Cour de District.—Joseph Abat vs. John J. Nartigue et François Tessier.

Dans la Cour de Paroisse—La Banque de l'Etat de la Louisiane vs. Jn J. Nartigue.

EN vertu de 2 writs de fieri facias à moi adressés, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 19 d'août prochain, à une heure de l'après-midi, la goëlette Emperor, ses agrès, apparaux et fournitures, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
19 juil   G. W. MORGAN, shérif.

COUR DES PREUVES—Les héritiers de Robert Lewis *contre* les exécuteurs et héritiers de Thomas Stackhouse.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à 1 heure de l'après-midi, le lundi, 4 août 1834, la propriété suivante, savoir:

Un certain Terrain situé dans le faubourg Ste. Marie, dans l'ilet formé par les rues du Camp, Julie, des Magasins et St. Joseph, le dit terrain mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue du Camp, et 170 pieds 6 pouces de profondeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, au prix qui en sera offert, à 12 mois de terme, l'acquéreur fournissant une obligation endossée à satisfaction, portant intérêt de dix pour cent, et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

16 juil   G. W. MORGAN, shériff

COUR DES PREUVES—Succession de George Burbank—Roswell Bebee *vs.* Joseph Gontz, W. L. Slaughter, exécuteurs de la dite succession.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, lundi, 4 août prochain, à une heure de l'après-midi, la propriété suivante:

Un Lot et les bâtimens qui appartiennent à la dite succession, situés sur le côté Nord Ouest de la rue du Bassin, entre les rues du Canal et de la Douane, lequel lot mesure environ 47 pieds de face sur la rue du Bassin, sur une profondeur d'environ 120 pieds jusqu'à la rue Franklin.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, au prix qui en sera donné, à 12 mois de terme, l'acquéreur fournissant une obligation endossée à satisfaction, portant intérêt de dix pour cent, et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

16 juil   G W. MORGAN, shériff

EN vertu d'un ordre de la Cour de District à moi adressé, il sera vendu lundi, 28 du courant, à une heure de l'après-midi, à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, l'esclave Jean Pierre, abandonné par MM. Pierre Debuys, son maître à H. M. Hart & co., les demandeurs dans le procès, pour être vendu conformément à la loi, afin de payer les dommages qu'il a causés auxdits demandeurs.

Conditions à la vente: comptant.
15 juil   G. W. MORGAN, shérif.

COUR DE DISTRICT—*William Prashaw contre Janet Langmuier*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, de cette ville, vendredi 1er. août prochain, à une heure après-midi, la propriété décrite dans le dit ordre de saisie et de vente comme il suit. Un certain TERRAIN situé dans la rue St. Thomas, entre les rues Benjamin et Richard, faisant partie du No. 12, dans l'ilet No. 9, faubourg Saulet, aussi bien qu'un édifice en briques, et les améliorations qui s'y trouvent. Le dit terrain a trente pieds de face sur la rue St. Thomas, plus ou moins, et cent vingt pieds de profondeur.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, au prix qui en sera donné, à un an de terme. L'acquéreur fournissant une obligation endossée à satisfaction, portant intérêt de dix pour cent, et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

14 juillet   G. W. MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi, 7 août prochain, à une heure de l'après-midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Ilet de terre situé dans le faubourg Washington, désigné par le No. 12, sur le plan du dit faubourg, saisi à la poursuite de François Grandcérange.

Conditions: comptant.
4 juil   G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, mardi, 5 août prochain, à 1 heure après midi, le nègre esclave nommé André, saisi à la poursuite de J B Cajus, exécuteur testamentaire de feue Henriette Roche, veuve d'Arnaud Magnon.

Conditions: comptant.
4 juil   G W MORGAN, shérif

Charles Byrne *contre* Michel Hurley.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, mardi 5 août prochain, à l'heure après-midi, les esclaves Albert et Harry, saisis dans le procès ci-dessus.

3 juil   G W MORGAN, shériff

F. Buisson, curateur des biens de F. [...], *contre* D. & A. R[...].

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, mardi 5 août prochain, à 1 heure après-midi, l'esclave Marie Louise, saisie dans la poursuite ci-dessus.

Conditions: Comptant.
3 juillet   G W MORGAN, shériff

B. Booth & Co. vs. Chs. J. Gow

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, mercredi, 30 juillet prochain, à 1 heure après-midi, la propriété décrite dans l'ordre de saisie et de vente, comme il suit, savoir: Un Terrain avec tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la rue des Magasin, près de l'encoignure de la rue Savoie, dans l'ilet No. 21, faubourg Saulet, ayant 32 pieds de face, sur la rue des Magasins, et 100 pieds de profondeur, mesure américaine, saisi dans le procès ci-dessus.   Conditions: comptant.

26 juin   G. W. MORGAN, shériff

Dans l'affaire de J. Hall & co. *vs.* le bateau à vapeur Wanderer, capitaine et les propriétaires; James Perkins vs. Bradish & Culver et le bateau à vapeur Wanderer.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour, à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, mercredi, 30 juillet courant, à 1 heure p. m., le bateau à vapeur Wanderer et tous ses agrès, apparaux et ameublements, qui ont été saisis dans la cause ci-dessus mentionnée.

Conditions de la vente: $250 comptant et le reste payable à 6 mois, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque sur la propriété vendu jusqu'à parfait paiement, pourvu qu'il fasse assurer le dit bateau pour 6 mois depuis la date de la vente et qu'il paie aussi l'assurance du shériff de cette paroisse au bénéfice des poursuivants.

25 juin   G. W. MORGAN, shériff

Guy A. Dreux *contre* Pierre Dupeux.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 28 de juillet prochain, à 1 heure, la propriété décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir: Deux lots de terre situés sur les derrières de la ville, en face de la rue des Marais, entre Ursulines et le Chemin du Bayou, désignés sous les Nos. 4 et 5, ayant [mesure anglaise] les dimensions suivantes: le lot No. 4, a 30 pieds de face à la rue des Marais, et est borné sur le côté de la rue des Marais, par le lot No. 5, sur la ligne de division, où elle a en profondeur 159 pieds 6 pouces, borné du côté du chemin du Bayou par le lot No. 3, sur la ligne de division où il a une profondeur irrégulière formant dans le fond par une largeur de 16 pieds et demi, sur la ligne qui le divise de la propriété appartenant ci-devant à Jn. Bte. Laresche et le lot No. 5, a 20 pieds de face a la rue des Marais, joignant le lot No. 7, sur la ligne de division où, près de la rue des Ursulines, il s'étend en profondeur de 168 pieds, plus ou moins, borné au-dessus par le lot No. 4, sur la ligne de division où il a en profondeur 159 pieds 6 pouces.

Conditions: Comptant.
24 juin   G. W. MORGAN, shériff

EN vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure Chartres et St-Louis, en cette ville, le samedi 26 juillet prochain, à une heure de l'après-midi, les ESCLAVES nommés Sam et Ben, saisis à la poursuite de R. O. Pritchard, exécuteur testamentaire, &c.

Conditions: comptant.
24 juin   G W MORGAN, Shérif.

DANS LA COUR DU 4e. DISTRICT—Antoine Bienvenu vs. Dempsey P. Cain—En vertu d'un ordre d'exécution à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, mercredi 23 courant, à 1 heure après-midi,

Un nègre nommé Simon, saisi dans la poursuite ci-dessus. Cette criée étant la seconde et la dernière, le dit esclave sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, au prix qu'il pourra faire donner, à un an de terme. L'acheteur donnera une obligation endossé à satisfaction avec hypothèque sur le dit esclave jusqu'à parfait paiement.

7 juil   G W MORGAN, shériff

VENTES PAR LE MARSHAL.

Dorestier Forstall vs. J B Ferrand.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Martin Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi 26 juillet 1834, à 5 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Grands Hommes et Français, le contenu d'un cabaret, saisi dans cette affaire. Conditions: comptant.

16 juil   B BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le mardi, 29 juillet 1834, à 5 heures de l'après-midi, à la place d'armes, un comptoir et des étagères, saisis dans l'affaire de J. C. Davis.

18 juil   B. BEAUREGARD, marshal

A. A. Suarez vs. T. Perrin et O. Nadaud.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. M. Shaumburgh, juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi 29 juillet, à 5 heures P. M., à la place d'armes, 1 baril de whiskey, 5 barils de liqueur, &c. &c.—Saisis dans cette affaire. Conditions, comptant.

18 juillet   B. BEAUREGARD, marshal.

Charles A. Jacobs vs. Peter Ogier.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le lundi, 4 août 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, le nègre nommé Abraham, saisi dans cette affaire.

Ceci étant la seconde et dernière criée, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, à un crédit de 12 mois, avec un intérêt de 5 pour cent par an, du jour de la vente; l'acheteur devra donner un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, conformément à l'acte qui amende les divers actes qui organisent les cours de cet Etat et pour d'autres objets.

18 juil   B. BEAUREGARD, marshal

Rous & Hassam vs. la goëlette Martha, le capitaine et propriétaires.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 12 août 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres & St. Louis,

La goëlette MARTHA, ses agrès et apparaux, amarrée en face de la rue St. Louis, saisie dans cette affaire. Conditions: comptant.

11 juil   B. BEAUREGARD, marshal

Madame Otero vs. Joseph h. c. l.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 24 juillet, 1834, à 5 heures de l'après-midi, en face de la place d'Armes, divers meubles, saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.
11 juil   B. BEAUREGARD, marshal

L. Foucher vs. Madame Milligan.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi, 24 juillet 1834, à 5 heures P. M., en face de la place d'armes, divers meubles, saisis dans cette affaire.

Conditions: Comptant.
11 juil   B. BEAUREGARD, marshal.

La succession de Herman vs. J A. Romer.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi, 22 juillet 1834, à 5 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, No. 44, divers meubles, saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.
10 juil   B. BEAUREGARD, marshal

H. Millard & Co. vs. S. M. Parsons.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mardi, 22 juillet 1834, à 5 heures P. M., en face de la place d'armes, deux caisses de parfumeries, &c.—Saisies dans cette affaire.

Conditions, comptant.
10 juillet   B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le lundi, 4 août 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la négresse nommée Pattie, saisie dans l'affaire de Hypolite. Conditions: comptant.

30 juin   B. BEAUREGARD, marshal

P. [...] *contre* le capitaine Tolman, la goëlette Manilla et propriétaires.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi, 28 juillet 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis,

La goëlette MANILLA, ses agrès et apparaux, maintenant amarrée en face de la Douane, saisie dans cette affaire. Conditions: comptant.

27 juin   B. BEAUREGARD, marshal

LE DR. J. P. C. MAHON, ayant donné sa démission dans l'armée des Etats-Unis, offre ses services qu'il peut rendre dans sa profession aux habitans et aux citoyens de la Nouvelle-Orléans et de son voisinage. Son bureau est à l'encoignure des rues Royale et de la Douane, au-dessus de la pharmacie de M. Dronilard.   21 mai—3m

MAGASINS DE CHAPEAUX, DE BOTTES ET DE SOULIERS.
A l'Enseigne des deux Bottes d'Or.
Nos. 90 et 92, rue de la Levée.

A VENDRE à bon marché, un assortiment général de Chapeaux, Bottes et Souliers de toutes espèces, trop nombreux à spécifier, une partie débarquant en ce moment du navire Helen Mar, et du brick Harriet, et l'autre reçue dans d'autres arrivages. par

22 mai   Wm. HOLMES & Co.

100 CAISSES de Pétards chinois, à vendre par J. E. LOREILHE,

Encoignure des rues Royale et Douane, et aussi au No. 59, rue du Camp.   19 juin

PRE. LAFAYE, syndic de la faillite de MM Castel et Devaux marchands, encoignure Royale et St. Philippe, prie tous ceux qui doivent à cette faillite de venir régler leurs comptes sans délai, rue Royale, No. 147, afin d'éviter les poursuites qui seront dirigées contre ceux qui négligent de payer ou régler à l'amiable.

12 juin   PRE. LAFAYE.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Bolivar, un assortiment de marchandises en sa partie qu'il offre à vendre à son magasin, encoignure Toulouse et Chartres.

100 barils Truffés purs; 20 Fromages Roquefort;
3 do. Parmesan; 50 do. Pâte grasse; do. Gruyère;
do. d'Hollande; do. de Neufchâtel;
60 livres Saucissons d'Arles;
53 do. do. de Bologne; 333 do. do. de Lyon;
35 corbeilles Pruneaux de Tours;
25 do. Poires tapées;
250 pots Moutarde de Maille assortie;
2 barils Vinaigre a l'Estagon;
Vermicelle, Macaroni, Semouille Grines [pâte,] 1ère. qualité;
20 douz. Sirop de Groseilles, } par Guelaud frères.
40 do. Cerises à l'eau de vie, }
64 do. Liqueurs surfines as. }
40 do. Absinthe Suisse et Kirsh de la forêt noire;

Antérieurement en magasin.

Eau de Vie de Cognac, } Vieux.
Rum de la Jamaïque, }
Genièvre de Hollande,
Vin Haut Brion la Mission; do. St. Julien;
Do. Médoc; do. Pauillac, en caisses;
Fruits conservés par Colin;
Do. cristalisés; do. à l'Eau de V[ie];
Do. en confitures de la Havane; do. en vinaigre,
Salaisons assorties, Olives, Olives farcies;
Gelée et pâte de Gouyave; Anisette de Bordeaux;
Guignolet d'Angers, do. de Colin; Chocolat de santé,
Nougat et divers autres objets le tout garanti être de première qualité.

9 juin   J P DESBOIS

E. J. FORSTALL & Co, ont reçu par le navire Bolivar, du Hâvre les marchandises suivantes, choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente:

13 balles de mousselines imprimées; 15 do. imprimées;
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bayettes de 5 fils;
250 do. de Gris de ménages;
5 do. de Guingham;
5 do. de Guingham imprimées.

5 juin   rue Royale

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, linteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292.   S. LENKINS,

N. B. Il place les grilles et les dessus de cheminée [...], construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec goût.   25 jan—

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE.
No. 12, rue Dumaine, entre Levée et Condé.

N. BAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché,

Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons à vendre a bon marché.   23 juin—a

SUCRE—300 boucauts de sucre, première qualité, à vendre par

28 juin   BLANC & BRUGIER